



DOCUMENTS DE TRAVAIL D'HABITAT III

6 - GOUVERNANCE URBAINE

New York, 31 May 2015





DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LA GOUVERNANCE URBAINE

MOTS CLÉS

Dialogue entre gouvernements nationaux et locaux, gouvernance métropolitaine, administration publique transparente et efficace, innovation, gouvernement local, participation des citoyens/habitants, inclusion, subsidiarité, responsabilité, capacités locales et cohésion territoriale.

PRINCIPAUX CONCEPTS

Gouvernance urbaine – Il s'agit du cadre institutionnel qui permet à la ville de fonctionner ; un environnement favorable nécessitant un cadre législatif adéquate, des processus politiques, de gestion et d'administration efficaces, ainsi que des institutions locales aussi solides que compétentes et en mesure de répondre aux besoins des citoyens.

Décentralisation – Processus de réorganisation de l'État, qui suppose le transfert progressif des responsabilités, initialement concentrées au niveau du gouvernement central, à d'autres niveaux de gouvernement (fédéral, régional, provincial ou municipal). Pour être efficace, ce processus doit mettre à disposition les pouvoirs et ressources adéquats permettant l'exercice effectif des responsabilités. Elle implique la juste répartition des ressources et des responsabilités entre les différents niveaux du gouvernement. Ce principe repose sur la conviction que la prise de décision et la mise en œuvre sont plus efficaces si elles sont effectivement en étroite proximité avec les citoyens (principe de subsidiarité).

Autorités locales – Capacité des gouvernements locaux à gérer les affaires publiques dans l'intérêt de la population locale, et dans les limites de la loi, telles que reconnues par la législation locale. Ces droits et responsabilités peuvent être politiques (capacité à élire ses propres organes gouvernementaux, à élaborer des politiques, à prendre des décisions et à exercer ses fonctions indépendamment des autres niveaux de gouvernement sur les questions qui ne relèvent pas de la compétence de ces dernières), financières (capacité à évaluer des ressources adaptées pour assumer ses responsabilités et les utiliser librement) ou administratives (capacité d'organisation autonome).

Gouvernance à plusieurs niveaux – Système de prise de décision permettant de définir et de mettre en œuvre des politiques publiques produites suivant une relation collaborative soit verticale (entre différents niveaux du gouvernement, y compris les niveaux national, fédéral, régional ou local), soit horizontale (au sein d'un même niveau, par ex. entre ministères ou entre administrations locales), ou les deux. Il inclut également le partenariat avec les acteurs de la société civile et le secteur privé dans la réalisation d'objectifs communs. Pour être efficace, la gouvernance à plusieurs niveaux doit être ancrée dans le principe de subsidiarité, du respect de l'autonomie locale, et doit établir des mécanismes de confiance et de dialogue structuré.

Localisation du nouvel agenda urbain – Le nouvel agenda urbain devra être mis en œuvre dans les communes, les villes et les zones métropolitaines, c'est-à-dire au niveau local. Le terme de « localisation » tient compte des contextes territoriaux, des gouvernements et des parties prenantes locales, de la définition des priorités du nouvel agenda urbain à sa mise en œuvre, en passant par la définition d'indicateurs pour en suivre l'avancement.



CHIFFRES ET PRINCIPAUX FAITS

- Pour reprendre les propos du Secrétaire général de l'ONU : « notre lutte pour la durabilité mondiale sera gagnée ou perdue dans les villes »ⁱ. La gestion de la croissance urbaine est une responsabilité partagée entre les gouvernements locaux, régionaux et nationaux.
- Aujourd'hui, dans le monde, on recense plus de 500 000 gouvernements locaux et régionaux, des toutes petites communes aux grandes mégapoles. Ils sont devenus des facteurs institutionnels clés et des moteurs du changement dans la promotion de la croissance inclusive. Les villes sont des lieux d'innovation, où se produisent dans le monde entre 70 et 80 % du produit intérieur brut et de la création de nouveaux emplois. Les villes sont donc des partenaires nécessaires pour la définition, la mise en œuvre et le contrôle du nouvel agenda urbain.
- Ces dix dernières années, les politiques de décentralisation ont délégué une autorité et des ressources croissantes aux administrations localesⁱⁱ. Leur part des dépenses nationales est passée d'une moyenne mondiale de 13 % dans les années 1980 à entre 19 et 20 % à la fin des années 2000. En Amérique latine, les gouvernements locaux représentent 12 % des recettes générales du gouvernement, contre 19 % des dépenses, tandis qu'en Afrique sub-saharienne, ces chiffres s'élèvent respectivement à 3 et 8 %.
- La plupart des mégapoles et des grandes villes se trouvent dans les pays du Sud et d'autres devraient apparaître d'ici 2030 en Afrique, en Amérique latine et en Asieⁱⁱⁱ. La dimension métropolitaine devient de plus en plus pertinente, tandis que les villes sont de plus en plus interdépendantes de leur hinterland, continuités de fait en termes d'urbanisation, de croissance économique, d'emploi, d'incidences sur l'environnement, de transport et de sentiment d'appartenance culturelle.
- Ces 25 prochaines années, la plus grande partie de la croissance des villes – au moins 90 % – sera observée dans les pays à bas revenus, dont certains sont des États fragiles gangrenés par des conflits récurrents^{iv}. Plus de 1,5 milliard de personnes habitent dans des pays touchés par une fragilité de l'État et des conflits violents.^v Les États fragiles présentent souvent les taux d'urbanisation les plus élevés, en partie à cause des déplacements massifs de populations qui quittent les zones rurales pour rejoindre les centres urbains, fuyant les conflits. Cette prévision exige de mettre en place une gestion transparente et responsable des finances publiques, en particulier dans le cadre des projets d'infrastructure, pour minimiser les possibilités de corruption et contribuer en retour à sortir des cycles de la violence et de l'impunité.

5 faits clés qui résument la tendance de ces 20 dernières années

- L'agenda Habitat II (1996) préconise la mise en place d'un « environnement favorable », caractérisé par la décentralisation des responsabilités et des ressources ; par la participation de la société civile ; par l'utilisation de partenariats et par le renforcement des capacités de ceux qui participent à la prise de décisions et aux politiques de développement urbain. Dans le paragraphe 45, les États-membres s'engagent sur l'objectif de « favoriser la responsabilisation locale, promouvoir les règles démocratiques, exercer l'autorité publique et utiliser les ressources publiques, dans toutes les institutions publiques et à tous les niveaux, d'une manière propice à la garantie d'une gouvernance transparente, responsable, juste, efficace et effective des communes, villes et zones métropolitaines ». Près de 20 ans se sont écoulés mais, dans de nombreux contextes, le manque de cadre juridique ainsi que de ressources institutionnelles et financières empêche encore une gouvernance urbaine efficace.



- L'importance d'une gouvernance effective a été de plus en plus mise en relief dans les débats internationaux, comme l'atteste en particulier la Déclaration finale de Rio+20. Le document « L'avenir que nous voulons » reconnaît dans son article 76 qu'une « gouvernance efficace aux niveaux local, infranational, national, régional et mondial qui soit représentative du rôle et des intérêts de tous est essentielle à la promotion du développement durable » et met en exergue « l'importance des liens existant entre les principaux problèmes et défis et la nécessité d'aborder la gouvernance systématiquement à tous les niveaux ».
- Les villes apportent de nombreuses opportunités en termes de développement durable, mais posent aussi des défis au regard de l'égalité,^{vi} à cause des différents niveaux d'accès à la représentation et au pouvoir politiques, aux opportunités économiques, aux services de base et à la sécurité. Ces situations dégénèrent souvent en conflit, puisque que l'état de droit et les systèmes de gestion ne sont pas en mesure de combler le fossé des inégalités, qui se creuse. La concurrence pour le contrôle des villes et de leurs ressources balise le paysage de nombreux États fragiles, incapables de proposer des mécanismes institutionnalisés pour la régulation politique, et marqués par une exclusion sociale, des conflits et des instabilités à grande échelle, souvent sources de radicalisation.
- Le rythme accéléré de l'urbanisation impose de mettre en place un nouveau cadre de gouvernance, pour s'adapter aux nouveaux visages des villes – mégapoles, régions urbaines, métropole –, améliorer la gestion des villes, en particulier dans les pays en développement, et renforcer la collaboration entre zones urbaines et rurales. Le nouvel agenda de transformation urbaine demande à toutes les parties prenantes concernées, y compris aux femmes et à leurs associations, de parvenir à des ententes nouvelles et de travailler ensemble de manière efficace. Les citoyens attendent des réponses rapides et flexibles pour relever les défis urbains et satisfaire leurs besoins quotidiens. Gouverner sans les citoyens est devenu presque impossible, et de nombreux gouvernements locaux expérimentent déjà des solutions novatrices, comme les processus budgétaires participatifs, les comités de quartier, les conseils de jeunesse, les solutions de gouvernance électronique, etc.
- Alors que les espaces urbains et leurs interactions gagnent en complexité et en interdépendance, une bonne gouvernance nécessite un leadership fort et compétente du secteur public, en charge de garantir l'accès de tous à de meilleures conditions de vie, de réglementer et de défendre l'intérêt général. Dans beaucoup d'endroits du monde, la prestation informelle de services de base et l'évasion fiscale produite par l'économie informelle demeurent des obstacles majeurs à la bonne gouvernance. Les ressources financières locales doivent être considérées comme importantes dans les finances municipales. Le service public doit assurer et l'accessibilité des services de bases. La corruption locale constitue l'un des grands fléaux du monde qui s'urbanise : le détournement de ressources du domaine public affaiblit le lien social | L'accès à l'information et la prévention des conflits d'intérêts sont essentiels pour conserver la confiance du public et maintenir l'engagement des citoyens. Il est tout aussi important de garantir la transparence et la responsabilité au sein du secteur privé, en particulier dans les entreprises qui font affaire avec le secteur public. La responsabilité et la transparence sont donc plus que jamais au cœur de la gouvernance urbaine, pour garantir la confiance en la capacité du secteur public à protéger l'intérêt général et à améliorer la gestion des finances et des biens publics.

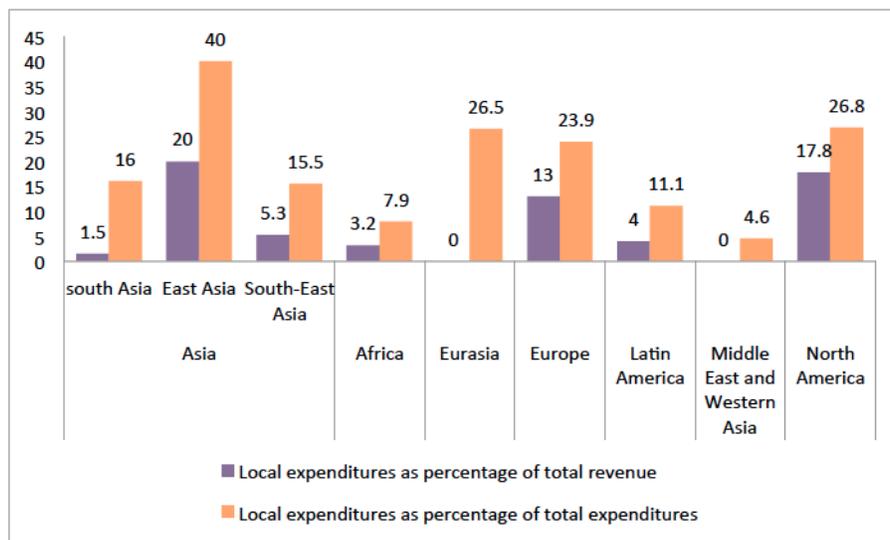


PROBLÉMATIQUE

Connaissances actuelles

- Les villes doivent permettre à de plus en plus de voix de s'exprimer pour relever les défis de la gouvernance urbaine. Une gouvernance urbaine efficace nécessite d'établir une relation plus élaborée avec des responsabilités clairement réparties, de renforcer la collaboration entre les différents niveaux de gouvernement (gouvernance à plusieurs niveaux), et de trouver des moyens réguliers et plus créatifs d'interaction avec la société civile.
- L'interdépendance entre toutes les sphères du gouvernement est aujourd'hui plus forte que jamais. Nous avons besoin d'une décentralisation efficace et de gouvernements locaux plus forts, ainsi que de ressources appropriées, de mécanismes transparents et d'un pouvoir juridique réaffirmé pour satisfaire les besoins des citoyens. Pourtant, dans de nombreux pays, l'écart est flagrant entre les responsabilités des gouvernements locaux et les ressources qui leur sont allouées. Afin d'améliorer la mobilisation des ressources locales, les gouvernements locaux doivent renforcer leurs capacités pour générer des revenus locaux, tout en accédant à une part adaptée des ressources nationales, par l'intermédiaire de mécanismes prévisibles de transfert et de péréquation.

Figure 1 – Proportion des dépenses locales, par région



Source : Rapport GOLD II, CGLU, 2010

Remarque : bien que la part des dépenses locales dans les dépenses publiques puisse être élevée en Asie de l'Est, en Eurasie et en Asie du Sud, elle n'est pas forcément proportionnelle au niveau existant de décentralisation.



Politique

- Les programmes de renforcement des capacités doivent cibler les parties prenantes locales, et notamment celles liées : aux institutions, à la gestion du budget et des biens/équipements collectifs, à l'amélioration de la mobilisation de ressources endogènes, à l'aménagement urbain intégré, à la prestation de services inclusive, à la mise en œuvre des cadres juridiques, à la promotion du développement économique et social ainsi qu'à des processus budgétaires et de planification tenant compte des problématiques liées au genre et à la parité..
- Cela est particulièrement pertinent pour les zones métropolitaines où la fragmentation est synonyme d'occasions manquées pour l'efficacité de la prestation de services ; de retombées au-delà des frontières juridictionnelles ainsi que d'inégalités régionales en termes de revenus et de niveaux de service. Favoriser une culture de coopération devrait permettre de surmonter la gouvernance fragmentée à l'échelle de la métropole, de réduire l'incidence de ces externalités et de promouvoir l'intégration des genres, mais aussi l'efficacité et la compétitivité. Des mécanismes de coordination apparaissent : coopération entre les municipalités, mesures juridiques d'incitation à la coopération, agences de planification et de développement, accords de répartition des dépenses pour la prestation de services à l'échelle de la métropole, fonds de développement des métropoles, accords fiscaux coordonnés, financement conjoint, renforcement des liens entre les programmes et politiques des gouvernements nationaux et locaux pour garantir l'efficacité et réduire les déséquilibres.
- Le contrôle des performances, des budgets transparents, une gestion adaptée des biens publics, une publication de rapports destinés au public et un accès à l'information pour les citoyens, ainsi que la reconnaissance des fautes par les responsables publics, sont cruciaux pour un leadership responsable. Des mécanismes de responsabilité améliorés s'avèrent indispensables pour des pratiques de gouvernance saines, au niveau des municipalités et métropoles. Les gouvernements locaux et régionaux sont bien placés pour donner à tous les habitants les moyens de participer à la vie locale politique, sociale, économique et culturelle, ce qui permettrait de mieux traiter des inégalités et intégrer les groupes marginalisés et les populations vulnérables. C'est pourquoi il est essentiel de garantir l'accès aux informations pour susciter l'engagement des citoyens. Par ailleurs, pour renforcer la confiance du public dans les institutions gouvernementales, les autorités devraient mettre en place des mécanismes anti-corruption, conformément aux normes internationales applicables.
- Des capacités de gouvernance améliorées reposent également sur des pratiques perfectionnées en matière de collecte des données. Le traitement et la diffusion des données et des indicateurs, ventilés par genre et par âge, doivent être revus.
- La gouvernance urbaine doit veiller à ce que la promotion de la sécurité et du développement fasse partie du processus de planification. Cela suppose de déployer des efforts pour organiser des dispositifs politiques de développement (comme au niveau de la politique nationale), donner aux citoyens les moyens de s'engager, en particulier dans les domaines informels, mais aussi les mettre en relation avec les institutions de la ville, faciliter la cohésion sociale et créer des opportunités de mobilité sociale et économique.

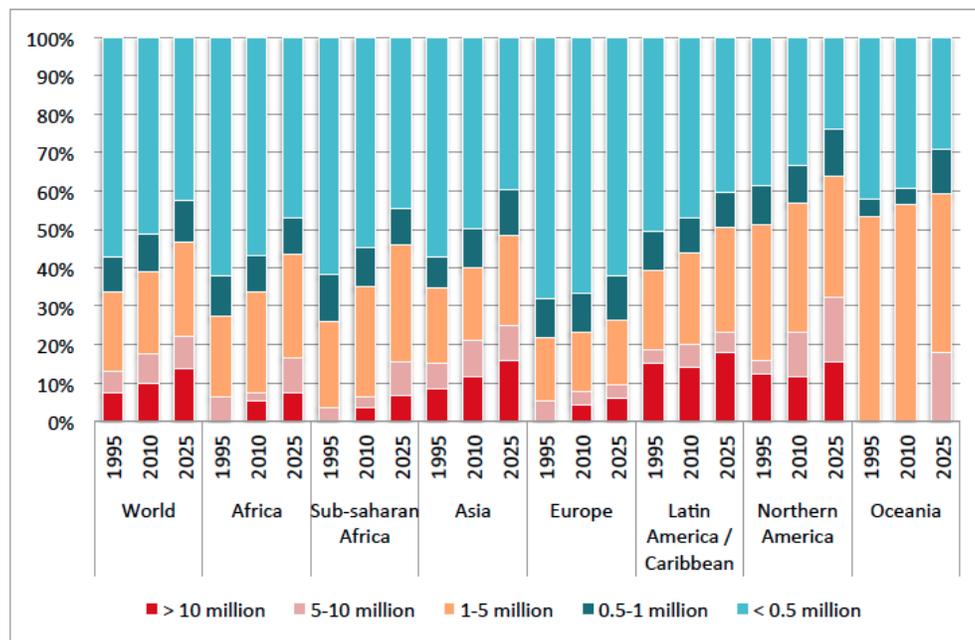


- La fragilité des villes ne s'arrête pas aux situations de conflits, mais se définit également par la hausse de la violence armée et de la délinquance. La conjugaison de l'explosion de l'urbanisation incontrôlée et de faibles structures de gouvernance dans beaucoup de villes des pays fragiles met sérieusement en péril leur résilience, et celle des États auxquels elles appartiennent. Le rôle des administrations locales dans des villes en reconstruction ou en sortie de conflit ou s'impose désormais comme rôle central pour regagner la confiance des habitants.

Des pratiques saines de gouvernance urbaine sont également nécessaires pour garantir la durabilité et la résilience environnementales, lutter contre le réchauffement climatique, protéger les écosystèmes et la biodiversité, mais aussi créer des communautés locales plus résilientes aux menaces naturelles et humaines. Il convient de promouvoir des nouveaux processus de gouvernance, ajustés et redimensionnés à l'échelle de l'écosystème^{vii} ainsi que de tenir compte des infrastructures écologiques et des services liés à l'écosystème comme opportunités de développement des villes

Sans gouvernance urbaine saine, le gain à court terme en matière de développement économique continuera à prendre le dessus sur les objectifs de durabilité environnementale, dont la durabilité économique et sociale dépend, in fine.

Figure 2 - Pourcentage de population habitant en ville, par taille de la ville et de la région en 1995, 2010, 2025 (estimation) | Source : UN urban prospectus, 2011





Engagement

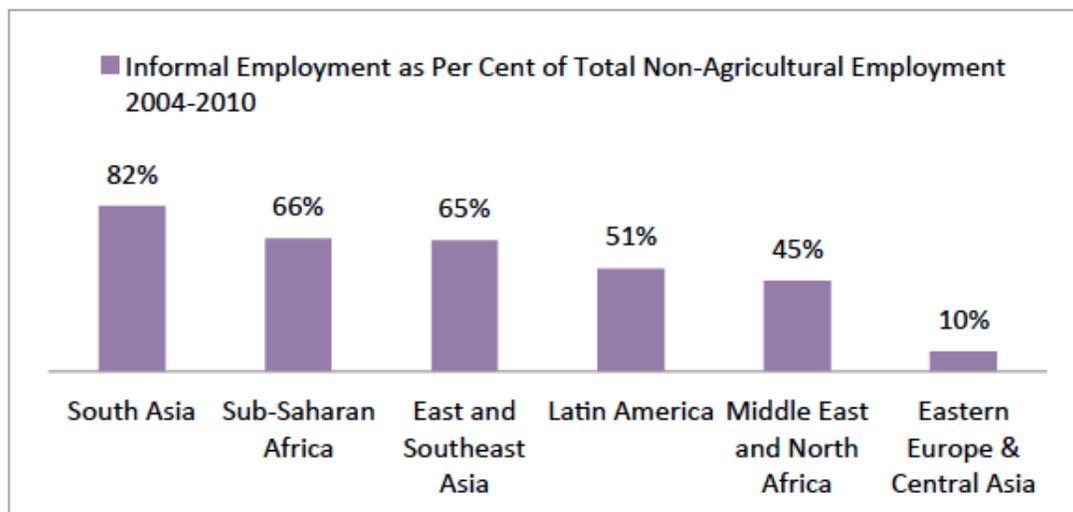
- Dans le contexte des pays à faibles revenus dotés de systèmes informels à grande échelle en matière de prestation de services, une assistance adaptée est nécessaire pour améliorer l'accès universel aux services de base mais aussi pour réduire la pauvreté et l'exclusion en collaboration avec la société civile, en particulier dans les quartiers marginalisés et les bidonvilles des pays en développement. Le caractère largement informel de la croissance urbaine signifie que les résidents sont exclus de la prestation de services publics, des marchés du travail formels et de la protection de la sécurité publique. La prestation informelle de services de base, comme l'eau ou l'électricité, comporte des risques pour la santé ou le contrôle de la qualité et ces services coûtent parfois plus cher que les services municipaux.
- De façon plus approfondie, ces marginalisations et injustices défient la légitimité du secteur public à fournir un accès équitable aux services pour tous les citoyens. Par ailleurs, cela porte atteinte à la durabilité des finances municipales, étant donné qu'aucun impôt n'est prélevé. Le volume de l'informalité en zone urbaine (en termes d'économies locales générées, d'emplois et d'espace) et son imbrication avec le secteur formel sont tels qu'il n'est plus possible de les éluder. De nouvelles manières d'améliorer la collaboration entre les secteurs informel et formel apparaissent et se basent sur des coopératives et sur la société civile organisée, en mettant en œuvre des politiques locales d'intégration (vendeurs ambulants, récupérateurs de déchets, etc.). Les administrations locales devraient contribuer à intégrer le secteur informel au tissu social par le biais d'une régulation, d'une supervision et d'un soutien ciblé, qui passeraient notamment par la coproduction de services publics.
- Dans un monde de plus en plus urbanisé, les gouvernements locaux assument de plus grandes responsabilités en termes de gestion de l'espace urbain et de la prestation de services. Mais ils ne peuvent agir seuls. Il existe un besoin croissant de partenariats et de collaborations avec les communautés, le secteur privé, la société civile et les associations de femmes, ainsi qu'avec le gouvernement central ou d'autres niveaux. Cependant, les gouvernements locaux devraient être à la fois renforcés et responsabilisés pour garantir l'accès universel aux services et protéger les biens communs.
- Les villes, par leur dimension compacte et leur proximité, présentent le plus grand potentiel de développement d'institutions inclusives, pour gérer les conflits politiques, créer des espaces cruciaux afin de permettre des formes institutionnalisées de débat politique et de participation ainsi que pour favoriser l'apparition de nouvelles formes de représentation politique, par l'intermédiaire d'acteurs de la société civile, qui s'inscrivent dans un cadre de gouvernance participative.
- L'accès à l'information, la participation du public et la transparence sont autant d'incitations pour impliquer les différentes parties prenantes dans le façonnage des villes. Une approche verticale et la participation des communautés locales dans la gestion de la ville et l'élaboration de la politique sont importantes, car ces communautés travaillent et habitent sur place, et sont donc bien placées pour contribuer aux projets locaux.
- Des pratiques saines de gouvernance urbaine tiennent compte de l'égalité des sexes et impliquent donc l'émancipation des femmes, dans la direction et les affaires publiques locales. Dans le monde, les femmes sont largement sous-représentées aux postes de maire et dans les institutions de gouvernance locale. Dans toutes les régions, la représentation des femmes dans la gestion locale est inférieure à 15 % du nombre total de maires.^{ix} Bien que les données correspondantes fassent grandement défaut, il existe des



preuves indiquant que lorsque les femmes sont représentées aux postes à responsabilité, l'accent est davantage mis sur les priorités liées à la famille, aux femmes ainsi qu'aux minorités ethniques.

- Des pratiques saines de gouvernance urbaine favorisent aussi l'intégration et la participation des jeunes et des minorités. L'utilisation des réseaux sociaux et l'activisme des jeunes citoyens dans le contexte des réformes populaires prennent souvent racine en zone urbaine ou au sein d'enclaves sous-nationales, et permettent d'améliorer les politiques sociales, la participation et la responsabilité des citoyens dans les quartiers défavorisés où même les mécanismes formels (élections, contrôles et équilibres institutionnels) ont échoué dans ces domaines.^x
- Étant donné que le secteur privé est désormais un acteur essentiel de la gouvernance urbaine, des partenariats équilibrés doivent être mis en œuvre pour garantir que le secteur public commande toujours les politiques locales. Des partenariats public-privé populaires (PPPP) sont mis en place pour gérer la dynamique de pouvoir au sein de telles collaborations.
- Les administrations publiques doivent tenir compte de la prolifération émergente et stable des réseaux sociaux et des technologies intelligentes de gestion urbaines, qui peuvent représenter une opportunité pour promouvoir les choix démocratiques.
- Les associations de collectivités locales sont des partenaires clés pour promouvoir le dialogue entre les gouvernements locaux et nationaux, renforcer une approche de gouvernance à plusieurs niveaux, identifier les stratégies réussies appliquées au niveau local et en discuter, mais aussi établir une coopération horizontale entre les collectivités locales et régionales, aux niveaux national et international.

Figure 3 : L'emploi informel, en pourcentage du total des emplois non agricoles, 2004-2010



Source : Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Picture Second Edition, International Labour Office – Geneva: ILO, 2013



LEVIERS D'ACTION

- Des gouvernements locaux solides, compétents, actifs et responsables pour renforcer la gouvernance urbaine – structures organisationnelle et institutionnelle adaptées, systèmes et procédures de financement efficaces, pour améliorer la mobilisation de ressources publiques nationales, la promotion de l'aménagement urbain stratégique participatif et la gestion du développement urbain durable ;
- un cadre décentralisé efficace pour libérer la gouvernance urbaine et régionale, assorti d'une répartition claire des pouvoirs, responsabilités et ressources, pour permettre une gouvernance à plusieurs niveaux plus robuste et des relations de collaboration entre les différents niveaux de gouvernement, sur la base du principe de subsidiarité (« la prestation de services doit être assurée au plus près possible des populations, tout en restant efficace ») ;

// une gouvernance améliorée dans les métropoles et mégapoles – grâce à des institutions de coordination, des instruments et mécanismes de financement efficaces pour les métropoles, qui reposent sur le consensus politique des gouvernements locaux, afin de réduire la fragmentation des métropoles et l'incidence des externalités négatives, de soutenir le développement et la planification des métropoles ainsi que la prestation de services résilients et la mise à disposition d'infrastructures, sur l'ensemble de l'extension territoriale, mais aussi en articulation avec les programmes et politiques des gouvernements nationaux ;

// un renforcement de la gouvernance des villes intermédiaires, une contribution au développement régional et aux relations villes/campagnes – accords de gouvernance novateurs et politiques ciblées pour asseoir le rôle de centres régionaux des villes moyennes, développer des stratégies et plans régionaux intégrés, améliorer les complémentarités entre villes et villages au niveau sous-national, par le biais de mécanismes de coordination et de collaboration entre gouvernements locaux et régionaux ;

// une amélioration des politiques, pour soutenir des partenariats élargis en matière de gouvernance locale, y compris avec la coproduction de services et de biens publics, la participation du secteur privé et des communautés locales, l'intégration du secteur informel au tissu urbain et le comblement collectif des fossés institutionnels et des disparités de ressources ;

// une approche territoriale – accords de gouvernance pour les territoires macro-régionaux et régionaux, via un soutien aux villes de taille moyenne et la collaboration entre zones urbaines et zones rurales : développement de stratégies et de plans, mécanismes de coordination entre gouvernements locaux ;

// une utilisation des technologies intelligentes pour moderniser la gestion, la participation et la responsabilité du public, afin de limiter les incidences des villes sur l'environnement, l'amélioration des données, désagrégées au niveau local pour soutenir la planification locale et le contrôle du développement urbain, mais également pour encourager la participation et la responsabilité des citoyens ;

// un leadership de femmes et une gouvernance locale qui tient compte du genre, consciente des besoins spécifiques des femmes et des hommes et propice à la participation égale dans les processus décisionnels et politiques locaux, pour une gouvernance plus inclusive, plus dynamique et mieux équilibrée ;

// un processus décisionnel urbain participatif et une citoyenneté active, via des plateformes qui engagent les jeunes, les femmes, les minorités, les communautés et tous les citoyens, un dialogue continu et structuré, des consultations approfondies et d'autres formes de participation constructive entre institutions locales et acteurs non étatiques, afin de garantir l'autonomisation à long terme, en favorisant l'inclusion de tous au processus décisionnel de la ville ;



// Les villes comme modèles pour améliorer les relations entre État et société dans les états fragiles – efforts déployés pour favoriser des relations constructives entre l'État et la société, des communautés sûres et justes, des marchés inclusifs, une prestation de services de base ainsi qu'une production durable de revenus ;

// La coopération décentralisée, comme vecteur de collaboration et d'échanges entre les villes, le personnel administratif et les élus, pour étoffer les capacités, sur la base d'une coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de l'assistance des associations gouvernementales locales.

Le nouvel agenda urbain ne fonctionnera que si « toutes les parties prenantes concernées, sous un leadership solide du gouvernement local, unissent leurs forces et établissent des structures de dialogue permanentes, pour garantir que les villes sont le lieu de tous les possibles pour tous ».

- i UN Secretary General Ban Ki-moon, Remarks to High Level Delegation of Mayors and Regional Authorities, UN Headquarters, 23 April 2012
- ii UN-Habitat International Guidelines on decentralization and strengthening of local authorities approved by the 2008 Governing Council in Resolution 21/3
- iii UN DESA report on 'World Urbanization Prospects' (2014)
- iv New UN Urban Agenda Policy Paper, October 2014, CEB/2014/HLCR--28/CRP.5
- v OECD estimates that by 2050, 50 per cent of the world's poor will live in such contexts. OECD Environmental Outlook to 2050: The Consequences of Inaction - ISBN 978--92--64--122161 © OECD 2012
- vi UN-Habitat estimates that more than two thirds of the world's population lives in cities where income inequality increased since 1980's, The Economist, "A new form of radical centrist politics is needed to tackle inequality without hurting economic growth" 13th October 2012.
- vii Cohen, A., McCarthy, J. (2015). Reviewing rescaling: Strengthening the case for environmental considerations. Progress in Human Geography, Vol. 39(1) 3–25.
- viii Elmqvist, T., Fragkias, M., Goodness, J., Güneralp, B., Marcotullio, P. J., McDonald, R. I., ... Wilkinson, C. (Eds.). (2013). Urbanization, Biodiversity and Ecosystem Services: Challenges and Opportunities. Dordrecht: Springer Netherlands.
- ix UN Statistics Division based on UCLG data from 2009. The World's Women 2010: Trends and Statistics by United Nations 2010
- x Infrastructures of Consent Interrogating Citizen Participation Mandates in Indian Urban Governance, Coelho, K. Kamath, L. and Vijaybaskar, M. IDS Research Summary of IDS Working Paper 362 Publisher IDS

Les Documents de Travail d'Habitat III ont été rédigés par l'Équipe de Travail des Nations Unies, un groupe constitué d'agences et programmes de l'ONU contribuant conjointement à l'élaboration du Nouveau Programme pour les villes. Les Documents de Travail furent finalisés lors d'ateliers dédiés à l'Équipe de Travail de l'ONU qui ont eu lieu à New York du 26 au 29 Mai 2015.

Le présent Document de travail a été élaboré avec les contributions du PNUD, d'ONU-Habitat, de l'ONU DAES, de l'UNFPA, de la CBD et d'ONU Femmes.

La traduction des Documents de Travail en Français a été facilitée par le Gouvernement Français.